



Parc national
des Cévennes



Communiqué de presse

Le 10 décembre 2020

Charte du Parc national : 2 nouvelles communes délibèrent en faveur de l'adhésion

Les conseils municipaux de Saint-Pierre-des-Tripiers (48) et de La Vernarède (30) viennent de délibérer en faveur de l'adhésion à la charte du Parc national. Ces délibérations devront désormais être validées par le conseil d'administration de l'établissement public le 11 mars 2021, puis par un arrêté du préfet de région.

Approuvée en 2013, la charte du Parc national des Cévennes définit le projet de territoire pour 15 ans, soit jusqu'en 2027. L'aire optimale d'adhésion du Parc est composée de 131 communes dont 47 ont une partie de leur territoire en zone cœur. A ce jour, 109 communes ont adhéré à la charte dont 38 en zone cœur, soit 83 % des communes.

Après avoir lancé deux campagnes d'adhésion à la charte en 2014 et 2017, l'établissement public a programmé une troisième et dernière campagne en 2020. Les communes souhaitant s'engager dans ce projet collectif de préservation des patrimoines et de développement durable ont jusqu'au 15 février 2021 pour envoyer leur délibération. Elles seront validées par le conseil d'administration de l'établissement public et par un arrêté du préfet de région.

L'établissement public du Parc se félicite des délibérations prises par les communes de Saint-Pierre-des-Tripiers (48) et de La Vernarède (30) en faveur de l'adhésion au Parc national. « *Nous sommes ravis d'accueillir au sein du Parc national ces deux nouvelles communes. Nous allons dès à présent commencer à travailler avec elles sur les sujets qui les intéressent : cela peut concerner la maîtrise de leur facture d'électricité dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé, l'attribution de la marque Esprit parc national aux acteurs socio-économiques candidats ou encore l'accompagnement du Parc sur des projets d'aménagement public.* », a déclaré Anne Legile, directrice de l'établissement public.

Les équipes du parc se tiennent à disposition des élus pour répondre à leurs questions.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières